

Annuaire suisse de politique de développement

| 2004 |

Faits et statistiques



institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 23 N° 1 |

Table des matières

Introduction	XIII
1^{re} partie : Faits	1
<hr/>	
1. Politique extérieure	
<hr/>	
1.1. La Suisse et l'ONU	3
□ <i>Bilan du Conseil fédéral après l'adhésion à l'ONU</i>	
□ <i>L'adhésion à l'ONU vue par la société civile et par la population</i>	
□ <i>La 58^e Assemblée générale de l'ONU</i>	
□ <i>Contributions de la Suisse au système des Nations unies</i>	
□ <i>Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information</i>	
1.2. La politique de la Suisse concernant l'Irak	7
□ <i>Inspection de l'armement et désarmement</i>	
□ <i>La guerre contre l'Irak</i>	
□ <i>Occupation et reconstruction</i>	
1.3. Autres activités en politique étrangère	10
□ <i>Initiative de Genève: un projet de paix pour le Proche-Orient</i>	
□ <i>Relations au niveau européen</i>	
<hr/>	
2. Coopération avec les pays en développement	
<hr/>	
2.1. Volume de l'APD des pays du CAD et de la Suisse	14
□ <i>APD fournie par l'ensemble des membres du Comité d'aide au développement (CAD)</i>	
□ <i>APD fournie par la Suisse</i>	
□ <i>Programme d'allègement budgétaire 2003</i>	
2.2. Coopération au développement de la Suisse en 2002	18
□ <i>La Direction du développement et de la coopération (DDC)</i>	
□ <i>et la division « Coopération économique au développement » du seco</i>	
2.3. Coopération technique et aide financière de la DDC en faveur des pays du Sud	20
2.3.1 Nouveau Message sur la continuation de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement (2004-2007)	21
□ <i>Points forts du message</i>	
□ <i>Ouverture d'un nouveau crédit-cadre (2004-2007)</i>	
□ <i>La coopération bilatérale au développement</i>	
□ <i>La coopération multilatérale au développement</i>	
□ <i>Débats parlementaires</i>	
2.3.2 Thèmes prioritaires de la DDC et documents stratégiques parus en 2003	27
□ <i>Bonne gouvernance</i>	
□ <i>Accès aux technologies de l'information</i>	
□ <i>Développement social</i>	
□ <i>Environnement</i>	

❑ <i>Culture</i>	
❑ <i>Prévention et résolution des conflits</i>	
❑ <i>Revenus et emplois</i>	
2.4. Mesures de politique économique et commerciale du seco	30
2.4.1 Nouveau Message concernant la continuation du financement des mesures de politique économique et commerciale au titre de la coopération au développement (2003-2008)	30
❑ <i>Utilisation des crédits et évaluation du 5^e crédit-cadre (1996-2002)</i>	
❑ <i>Evaluation générale du 5^e crédit-cadre</i>	
❑ <i>Débats parlementaires</i>	
❑ <i>Réactions au 6^e crédit-cadre du seco</i>	
2.4.2 Les principales nouveautés du message du 20 novembre 2002	35
❑ <i>La Stratégie post-Doha pour la coopération commerciale de la Suisse</i>	
❑ <i>Participations du seco dans des intermédiaires financiers visant à améliorer le financement des entreprises privées</i>	
❑ <i>La promotion des partenariats entre les secteurs public et privé (« public-private Partnership » – PPP)</i>	
❑ <i>Le renforcement du secteur financier</i>	
❑ <i>L'aide budgétaire</i>	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Cadre général	41
3.2. Dépenses 2002	43
❑ <i>Europe centrale et Etats baltes</i>	
❑ <i>Europe du Sud-Est</i>	
❑ <i>Communauté des Etats indépendants</i>	
3.3. Analyse et bilan de la coopération	46
❑ <i>Analyse du processus de transition</i>	
❑ <i>Evaluation des programmes communs du seco et de la DDC</i>	
3.4. Conférence annuelle 2003	50

4. Aide humanitaire

4.1. Versements d'aide humanitaire en 2002	52
❑ <i>Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2002</i>	
4.2. Engagement humanitaire de la Suisse envers l'Irak	53
❑ <i>Rencontre internationale humanitaire sur l'Irak, Genève</i>	
❑ <i>Actions humanitaires suisses en Irak</i>	
4.3. Engagement humanitaire multilatéral de la Suisse	55
4.4. Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	56
❑ <i>Conférence internationale sur les personnes portées disparues organisée par le CICR en février 2003</i>	
❑ <i>28^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</i>	

<hr/>	
5. Politique économique extérieure	
<hr/>	
5.1. Grands axes de la politique économique extérieure	61
□ <i>Rapport sur la politique économique extérieure</i>	
□ <i>Relations Suisse-Union européenne</i>	
□ <i>Promotion des exportations</i>	
5.2. Accords économiques internationaux	66
□ <i>Accords de libre-échange entre les Etats de l'AELE et des Etats tiers</i>	
5.3. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
□ <i>Grandes lignes du fonctionnement de la GRE</i>	
□ <i>Financement de la GRE</i>	
□ <i>Projet de révision de la loi sur la GRE</i>	
□ <i>Nouvelles garanties accordées en 2002</i>	
□ <i>Total des engagements de la GRE</i>	
□ <i>Normes sociales et environnementales</i>	
5.4. Contrôle des exportations	75
5.5. Sanctions et embargos	77
□ <i>Commerce des diamants bruts</i>	
<hr/>	
6. Le commerce mondial	
<hr/>	
6.1. Evolution des relations commerciales	82
□ <i>Commerce mondial des marchandises par région</i>	
□ <i>Place des pays en développement dans le commerce mondial</i>	
6.2. Organisation mondiale du commerce (OMC)	83
□ <i>Enjeux et résultats de la Conférence ministérielle de Cancún</i>	
□ <i>Thèmes de négociation</i>	
□ <i>Réactions suite à l'échec de Cancún</i>	
□ <i>Nouvelles accessions à l'OMC</i>	
6.3. Initiative en faveur du coton	96
□ <i>Production et commerce mondiaux de coton</i>	
□ <i>Présentation de l'initiative en faveur du coton</i>	
□ <i>Originalité de la demande</i>	
□ <i>Position des pays membres de l'OMC</i>	
□ <i>Résultat de la démarche à Cancún</i>	
<hr/>	
7. Relations financières internationales	
<hr/>	
7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	105
□ <i>Flux financiers privés</i>	
□ <i>Financement public du développement</i>	
□ <i>Transferts des migrants</i>	
□ <i>Exportations de capitaux des pays en développement</i>	
□ <i>Facilité financière internationale</i>	
7.2. Investissements internationaux	109
□ <i>Rapport 2003 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde</i>	
□ <i>Investissements directs de la Suisse</i>	

7.3. Endettement extérieur	112
□ <i>Tendances</i>	
□ <i>L'initiative PPTE</i>	
□ <i>Dettes publiques</i>	
□ <i>Réaménagement de dettes publiques</i>	
□ <i>Dettes commerciales</i>	
□ <i>Autres mesures de désendettement prises par la Suisse</i>	
7.4. Institutions financières internationales	117
7.4.1 Les institutions de Bretton Woods (IBW) dans le contexte international	117
□ <i>Le nouveau partenariat pour le développement</i>	
□ <i>Accorder davantage de poids aux pays en développement dans le cadre des IBW</i>	
□ <i>Le DSRP – un principe qui s'impose peu à peu</i>	
□ <i>Commerce et développement</i>	
□ <i>Rapport au Parlement sur le rôle de la Suisse au sein des IBW</i>	
7.4.2 Fonds monétaire international (FMI)	120
□ <i>Volume de crédits toujours élevé</i>	
□ <i>Surveillance et prévention de crises</i>	
□ <i>Améliorer la réglementation pour surmonter les crises</i>	
□ <i>Le Bureau d'évaluation indépendant</i>	
□ <i>Autres activités de la Suisse au sein du FMI</i>	
7.4.3 Banque mondiale	124
□ <i>Activité financière</i>	
□ <i>Stratégie et actions de la Banque mondiale</i>	
□ <i>Coopération bilatérale entre la Suisse et la Banque mondiale</i>	
7.4.4 Les sessions des institutions de Bretton Woods	126
<hr/>	
8. Place financière suisse	
<hr/>	
8.1. Secret bancaire et évasion fiscale	131
□ <i>Accord sur la fiscalité de l'épargne entre la Suisse et l'Union européenne</i>	
□ <i>Place financière suisse et secret bancaire</i>	
□ <i>Campagne des organisations de développement contre l'évasion fiscale</i>	
8.2. Obligation de diligence liée à l'acceptation de fonds	135
8.3. Lutte contre le blanchiment	135
□ <i>Nouvelle Ordonnance de la Commission fédérale des banques sur le blanchiment de capitaux</i>	
□ <i>Rapport annuel 2002 du MROS</i>	
□ <i>Travaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)</i>	
8.4. Lutte contre la criminalité	140
8.5. Lutte contre la corruption	141
□ <i>Nouvelle Convention des Nations unies de lutte contre la corruption</i>	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase I, Genève, 10-12 décembre 2003	147
□ <i>Les dernières étapes du processus préparatoire</i>	

<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les documents adoptés par les Etats</i> ❑ <i>Le bilan officiel : évaluation positive et satisfecit des organisateurs</i> ❑ <i>Le bilan critique des acteurs non étatiques</i> ❑ <i>De Genève à Tunis</i> 	
9.2. UNESCO Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	159
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Les origines</i> ❑ <i>Crise et réformes</i> ❑ <i>Mandat de l'UNESCO</i> ❑ <i>Structure de l'UNESCO</i> ❑ <i>Financement de l'UNESCO</i> ❑ <i>La Suisse et l'UNESCO</i> ❑ <i>32^e Conférence générale de l'UNESCO</i> ❑ <i>Projet de convention internationale concernant la diversité culturelle</i> ❑ <i>Election de la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO</i> ❑ <i>Position de la Suisse</i> ❑ <i>Retour des Etats-Unis à l'UNESCO</i> 	
9.3. Conférences internationales	166
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Conférence internationale du travail</i> ❑ <i>Assemblée mondiale de la santé à l'OMS</i> 	
9.4. Politique des droits de l'homme	168
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Cour pénale internationale</i> ❑ <i>Session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies</i> ❑ <i>Conventions internationales</i> ❑ <i>La Suisse et le dialogue sur les droits de l'homme</i> ❑ <i>Commission fédérale des droits de l'homme</i> 	

10. Environnement et développement

10.1. Développement durable en Suisse	175
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Mesure du développement durable</i> ❑ <i>Objectifs des organisations écologistes en matière de développement durable</i> 	
10.2. Suivi de Johannesburg	178
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commission des Nations unies pour le développement durable</i> ❑ <i>Encouragement de modes de production et de consommation durables</i> 	
10.3. Mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques	179
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Ratification du Protocole de Kyoto</i> ❑ <i>9^e Conférence des parties à Milan</i> ❑ <i>Politique climatique de la Suisse</i> 	
10.4. Année mondiale de l'eau 2003	184
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>3^e Forum mondial de l'eau, mars 2003</i> ❑ <i>Rapport « Les actions pour l'eau dans le monde »</i> ❑ <i>Forum alternatif de l'eau, Florence</i> ❑ <i>Les actions menées au niveau suisse</i> 	
10.5. Autres événements liés à la politique environnementale	189
<ul style="list-style-type: none"> ❑ <i>Commerce et utilisation de substances et déchets toxiques</i> ❑ <i>Protection de la couche d'ozone</i> ❑ <i>Convention sur la biodiversité et Protocole de Cartagena</i> ❑ <i>Convention sur la lutte contre la désertification</i> ❑ <i>Stratégie environnementale pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale</i> 	

11. Politique de paix et politique de sécurité	
11.1. Projet de loi et crédits-cadres ayant trait à la politique de paix	196
❑ <i>Loi fédérale et crédit-cadre concernant des mesures de gestion civile des conflits et de promotion des droits de l'homme</i>	
❑ <i>Crédit-cadre pour des mesures relatives à la promotion civile de la paix au DDPS</i>	
11.2. Principales activités relevant de la politique de paix	197
❑ <i>Processus de paix laborieux au Sri Lanka</i>	
❑ <i>Echec des efforts de paix dans la province d'Aceh, en Indonésie</i>	
❑ <i>Le système FAST</i>	
11.3. Sécurité humaine	200
❑ <i>Sécurité humaine – Une notion nouvelle</i>	
❑ <i>La sécurité humaine dans la politique étrangère de la Suisse</i>	
❑ <i>Réseau de la sécurité humaine</i>	
❑ <i>Armes légères</i>	
❑ <i>Mines antipersonnel</i>	
11.4. Désarmement chimique	205
11.5. Armée XXI: éléments de la politique de paix et de sécurité	206
12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique d'asile	209
❑ <i>Demandes d'asile déposées</i>	
❑ <i>Octroi de l'asile</i>	
❑ <i>Décisions fédérales en matière d'asile</i>	
❑ <i>Mesures de politique sociale</i>	
❑ <i>Politique extérieure en matière de migration</i>	
❑ <i>La politique d'information de l'ODR</i>	
12.2. Politique de migration	218
❑ <i>Bilan de la libre circulation avec l'UE</i>	
❑ <i>L'élargissement de l'UE à l'Est</i>	
❑ <i>Les sans-papiers: un dossier en suspens</i>	
12.3. Politique d'intégration	219
❑ <i>Ordonnance d'intégration</i>	
❑ <i>Naturalisations: le Conseil des Etats et le Tribunal fédéral se prononcent</i>	
❑ <i>Droits politiques: des pas hésitants</i>	
13. Législation du commerce de l'art en Suisse	
❑ <i>Quelques données chiffrées</i>	225
❑ <i>La Suisse et le marché de l'art</i>	
❑ <i>Conventions internationales relatives au commerce de biens culturels</i>	
❑ <i>La convention de l'UNESCO de 1970</i>	
❑ <i>Un long processus législatif</i>	
❑ <i>Message du Conseil fédéral</i>	
❑ <i>Débat aux Chambres</i>	
❑ <i>Pillage des biens culturels en Irak – position de la Suisse</i>	

2^e partie: Statistiques	235
Introduction	237
<hr/>	
1. Commerce	
<hr/>	
Commentaire	241
1.1. Structure géographique du commerce extérieur de la Suisse	244
❑ <i>Principaux courants commerciaux: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Commerce avec le tiers-monde: importations, exportations, solde de la balance commerciale</i>	
❑ <i>Principaux fournisseurs et clients de la Suisse</i>	
❑ <i>Evolution du commerce avec quelques pays partenaires commerciaux</i>	
1.2. Composition des échanges de la Suisse avec le tiers-monde	251
❑ <i>Ensemble des pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Ensemble du monde</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs de pétrole</i>	
❑ <i>Principaux exportateurs d'articles manufacturés</i>	
❑ <i>Autres pays du tiers-monde</i>	
❑ <i>Pays les moins avancés (PMA)</i>	
1.3. Origine et destination des marchandises échangées entre la Suisse et le tiers-monde, par catégories	254
❑ <i>Matières premières et demi-produits</i>	
❑ <i>Produits énergétiques</i>	
❑ <i>Biens d'équipement</i>	
❑ <i>Biens de consommation</i>	
❑ <i>Métaux précieux et pierres gemmes</i>	
❑ <i>Objets d'art et antiquités</i>	
<hr/>	
2. Flux financiers	
<hr/>	
Commentaire	261
2.1. Aperçu général des flux financiers destinés aux pays en développement	265
❑ <i>Flux nets en provenance de la Suisse</i>	
❑ <i>Flux nets en provenance des pays membres du CAD</i>	
2.2. Relations entre le revenu national brut, les flux nets de capitaux privés et l'aide publique au développement	267
❑ <i>Comparaisons entre les pays membres du CAD</i>	
2.3. Aperçu des relations financières avec le monde	268
❑ <i>Emprunts de débiteurs étrangers</i>	
❑ <i>Avoirs et engagements à l'étranger des banques établies en Suisse</i>	
2.4. Investissements directs suisses à l'étranger	274
❑ <i>Répartition géographique des flux et stocks d'investissements par année</i>	
❑ <i>Effectif du personnel en fin d'année</i>	

<hr/>	
3. Aide publique au développement	
<hr/>	
Commentaire	281
3.1. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par la Suisse	286
□ Aide publique au développement APD pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.2. Vue d'ensemble de l'aide publique et privée versée par les pays du CAD	288
□ Aide publique au développement pour les pays en développement	
□ Aide publique aux pays d'Europe centrale et orientale et pays en développement plus avancés	
□ Dons des organismes privés bénévoles	
3.3. Aide publique et privée en Suisse aux pays en développement et aux pays en transition	289
3.4. Aide publique au développement	291
□ Les vingt premiers pays destinataires	
3.5. Contributions multilatérales d'aide publique au développement et d'aide publique, par organisation	292
3.6. Contributions cantonales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	294
3.7. Contributions communales destinées aux pays en développement et aux pays en transition	296
3.8. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés	298
3.9. Aide privée des ONG, projets financés par les fonds privés des ONG sans les contributions publiques des canton/communes et de la Confédération	299
<hr/>	
4. Relations de la Suisse avec les pays en développement et en transition	287
<hr/>	
4.1. Synthèse des relations de la Suisse avec les pays en développement et les pays en transition	301
4.2. Relations avec les pays en développement	302
4.3. Relations avec les pays en transition	306
<hr/>	
5. APPENDICE	
<hr/>	
5.1. Taux de change et remarques	307
5.2. Composition des groupes de pays	307
□ Statistique du commerce international	
□ Statistiques des flux financiers et de l'aide publique de développement	
5.3. Principales sources	310
Index	311
Abréviations	329
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	335

1. Politique extérieure*

LE 1^{er} JANVIER 2003, Micheline Calmy-Rey a succédé à Joseph Deiss à la tête du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). La nouvelle conseillère fédérale défend le principe d'une politique extérieure fondée sur la visibilité et la cohérence et a déclaré vouloir mettre davantage encore l'accent sur la promotion de la paix et du droit international public. Comme suggéré par la Commission de gestion du Conseil national, le réseau diplomatique extérieur sera soumis à une évaluation. La cheffe du département entend par ailleurs renforcer la coordination entre les ambassades et les bureaux de coopération de la Direction du développement et de la coopération (DDC) et exploiter les synergies¹.

Désormais membre à part entière de l'Organisation des Nations unies, la Suisse a été en mesure de mieux défendre ses intérêts à l'étranger. Dans ce cadre, sa politique se fonde toujours sur le rapport du Conseil fédéral sur la politique extérieure de 2000.² Ayant adhéré à l'ONU, le Conseil fédéral est tenu d'adopter une position claire en matière de politique internationale et la guerre en Irak fut l'un des événements sur lesquels la Suisse a exprimé son avis.

La Suisse a par ailleurs joué un rôle actif sur le plan humanitaire dans le conflit israélo-palestinien et a soutenu une initiative de paix lancée par la société civile israélienne et palestinienne.

1.1. La Suisse et l'ONU

□ Bilan du Conseil fédéral après l'adhésion à l'ONU

Six mois après l'adhésion de la Suisse à l'ONU, le Conseil fédéral a soumis au Parlement son premier rapport sur la coopération de la Suisse avec l'Organisation des Nations unies³. Accueilli avec intérêt par le Parlement, ce rapport rend compte d'une part des activités menées par la Suisse à l'occasion de la 57^e Assemblée générale de l'ONU et d'autre part des perspectives et des priorités de la coopération de la Suisse avec l'ONU. Dans le condensé du rapport, le Conseil fédéral tire un bilan positif de ses travaux : « Devenue membre, la Suisse a été en mesure de mieux faire valoir ses positions et défendre ses intérêts. Elle a pu aussi prendre des initiatives dans le cadre de l'Assemblée générale, dans le prolongement souvent d'actions menées dans des domaines prioritaires. » L'un

* Par Christoph Stamm, politologue.

¹ Micheline Calmy-Rey, « Les cent premiers jours de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey », discours prononcé lors d'un point de presse, Berne, avril 2003 ; « Neues Rollenbild für Schweizer Diplomaten », *Neue Zürcher Zeitung*, 25 avril 2003 ; Micheline Calmy-Rey, « Die Guten Dienste – Teil der Friedenspolitik », *Neue Zürcher Zeitung*, 18 août 2003.

² *Rapport sur la politique extérieure 2000 – Présence et coopération : la sauvegarde des intérêts dans un monde en cours d'intégration* du 15 novembre 2000 (FF 2001 237).

³ Conseil fédéral, *Rapport 2003 sur la coopération de la Suisse avec l'Organisation des Nations unies ainsi qu'avec les organisations internationales ayant leur siège en Suisse* du 26 février 2003 (FF 2003 2339).

des plus grands succès remportés par la Suisse fut l'adoption, à l'occasion de la 57^e Assemblée générale, du Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 9.4, «Politique des droits de l'homme».

☐ *L'adhésion à l'ONU vue par la société civile et par la population*

A l'occasion de la 2^e Conférence suisse des ONG sur l'ONU, les organisations non gouvernementales se sont félicitées de l'adhésion de la Suisse à l'ONU et ont débattu du rapport du Conseil fédéral.⁴ Les ONG ont en outre invité les autorités à faire de la Suisse un acteur plus actif, plus engagé et plus cohérent dans différents domaines. Elles ont également estimé qu'il serait possible d'améliorer encore la collaboration entre l'administration fédérale et les ONG. De petites organisations possédant une solide expérience dans des domaines très spécifiques et entretenant des contacts étroits avec les groupes de population concernés pourraient en effet apporter une contribution utile à la formulation d'une politique efficace. Les ONG ont par ailleurs suggéré que le Parlement suive de plus près les objets qui concernent l'ONU.

La Fédération des entreprises suisses, *economiesuisse*, s'est certes prononcée en faveur de l'adhésion à l'ONU, puisque l'ONU défend depuis quelques années le système de l'économie de marché et que l'adhésion apporte des avantages économiques à la Suisse⁵. Elle estime cependant que la Suisse ne doit pas accroître sa contribution financière aux Nations unies. Dans ces conditions, ses contributions obligatoires ayant augmenté suite à son adhésion, la Suisse devrait diminuer ses contributions volontaires et ne participer qu'aux activités où elle jouit d'avantages comparatifs⁶.

En 2003, la population a largement soutenu la politique suisse à l'égard de l'ONU et les Suisses ne regrettent nullement l'adhésion du pays à l'organisation. Dans un sondage réalisé en février 2003 pour la publication *Sicherheit 2003*, 59 % des personnes interrogées ont émis le souhait de voir la Suisse s'engager activement au sein de l'ONU et de mettre des troupes à disposition pour des opérations de maintien de la paix ; 55 % voudraient même que la Suisse siège au Conseil de sécurité de l'ONU.⁷ Dans un second sondage, réalisé en avril 2003, au lendemain de la guerre en Irak, 65 % de la population ont jugé que la Suisse devrait œuvrer activement et en première ligne pour réaliser les objectifs de l'ONU.

Les événements qui ont entouré la guerre en Irak n'ont nullement remis en question la légitimité de l'ONU aux yeux des Suisses : huit personnes sur dix ont déclaré que l'ONU est la seule organisation qui puisse prétendre faire respecter le droit international et 95 % ont jugé important que les Etats respectent ce droit.

⁴ Conclusions de la 2^e Conférence suisse des ONG sur l'ONU, avril 2003, <www.schweiz-uno.ch>.

⁵ *Neue Zürcher Zeitung*, 1^{er} février 2002.

⁶ *economiesuisse*, *Dépenses publiques – Relations extérieures : des dépenses en expansion*, 22 avril 2003, <www.economiesuisse.ch>.

⁷ Haltiner Karl, Wenger Andreas, Bennett Jonathan, Tresch Tibor Szvircev, *Sicherheit 2003, Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, Zurich, 2003.

□ La 58^e Assemblée générale de l'ONU

En prévision de la 58^e Assemblée générale, ouverte le 16 septembre 2003, la Suisse s'est fixé les trois priorités suivantes: le renforcement du rôle de l'ONU et la mise en œuvre des réformes, le suivi et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'engagement en faveur du développement durable et la promotion de la sécurité humaine⁸.

Renforcement du rôle de l'ONU et mise en œuvre des réformes

La Suisse soutient le programme de réforme présenté par Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, à la 57^e Assemblée générale. Ce programme, intitulé *Agenda for Further Change*, vise à améliorer la cohésion, la cohérence et l'efficacité des Nations unies⁹.

La Suisse souhaiterait par ailleurs redéfinir le rôle des Nations unies dans les domaines économique et social. A son avis, l'organisation devrait mieux prendre en compte les liens qui existent entre sécurité internationale et développement économique et réévaluer ses relations avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC. La Suisse aimerait aussi ranimer l'Assemblée générale et lui donner plus de poids. A cet effet, elle propose de réduire le nombre des objets à l'ordre du jour, de raccourcir les rapports et d'éviter l'accumulation de résolutions portant sur le même sujet. La Suisse appuie également une réforme du Conseil de sécurité qui devrait, selon elle, faire évoluer ses méthodes de travail vers une plus grande transparence et s'ouvrir davantage à la participation de tous les membres (et non pas seulement des cinq membres permanents) et d'Etats non-membres. Elle s'est enfin prononcée pour un Conseil de sécurité plus représentatif (dont la composition serait élargie) et pour une restriction du droit de veto des cinq membres permanents.

Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement et engagement en faveur du développement durable

La Suisse soutient les huit Objectifs du Millénaire pour le développement, car ceux-ci placent les pays les plus pauvres au centre des efforts internationaux pour le développement et s'inscrivent tous dans des domaines essentiels au développement durable de l'humanité. La Suisse entend dès lors participer activement à la campagne du Millénaire et à l'organisation de son suivi. Cette campagne vise en effet à garantir l'acceptation et la reconnaissance politiques des objectifs de développement.

La Suisse entend poursuivre son engagement en faveur du développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, promouvoir une approche cohérente de ce développement au sein du système des Nations unies et approfondir la question du financement du développement qui a été abordée à l'occasion de diverses conférences mondiales.

⁸ DFAE, Communiqué de presse, 20 août 2003; voir aussi le rapport du Conseil fédéral sur la coopération de la Suisse avec l'Organisation des Nations unies et le discours de Pascal Couchepin lors du débat général de la 58^e Assemblée générale de l'ONU, New York, 23 septembre 2003.

⁹ La Suisse soutient également les propositions de réforme présentées dans le rapport Brahimi. Ces propositions visent en particulier à renforcer la capacité d'action de l'ONU et sa rapidité de déploiement lors des opérations de maintien de la paix.

Promotion de la sécurité humaine

La Suisse souhaite promouvoir une meilleure orientation des priorités de l'ONU vers des activités touchant à la sécurité humaine. Elle accordera ainsi une attention particulière aux problèmes suivants: les mines, les armes légères, les enfants dans les conflits armés et le rôle d'acteurs non étatiques dans des situations de conflit.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 11.3, « Sécurité humaine ».

☐ *Contributions de la Suisse au système des Nations unies*

L'adhésion à l'ONU modifie les obligations financières de la Suisse à l'égard de l'organisation. Les membres à part entière sont en effet tenus de financer les trois secteurs que sont le budget ordinaire, les tribunaux de l'ONU et les opérations de maintien de la paix. La contribution d'un pays au budget ordinaire, qui se monte actuellement à 1,6 milliard de dollars, est déterminée par sa capacité financière. La contribution la plus élevée représente 22 % et la plus faible 0,001 % du budget ordinaire. Avec une contribution fixée à 1,274 %, la Suisse occupe le 14^e rang parmi les bailleurs de fonds.

Les contributions les plus élevées sont versées par les pays suivants: Etats-Unis (22 %), Japon (19,5 %), Allemagne (9,8 %), France (6,5 %), Grande-Bretagne (5,5 %) et Italie (5,1 %). Ces six Etats fournissent à eux seuls plus de deux tiers des ressources financières ordinaires de l'ONU.

Le budget des opérations de maintien de la paix se monte à 3 milliards de dollars environ et la Suisse y contribue également à raison de 1,274 %. Devenir membre de l'ONU a engendré des coûts supplémentaires pour la Suisse qui atteignent (selon le cours du dollar) 60 millions de francs par an, une somme qui correspond à 10 % des contributions moyennes de la Suisse au système de l'ONU.

En 2002, la Suisse a versé à diverses institutions multilatérales des contributions qui se montent à un total de 717 millions de francs.

Tableau 1: Versements de la Suisse à des organisations internationales en 2002
(en millions de francs)

Noyau de l'ONU	313,46
Budget ordinaire, tribunaux des Nations unies et opérations de maintien de la paix (contributions obligatoires) ^a	31,65
Opérations de maintien de la paix (sans les contributions obligatoires)	7,93
Organes subsidiaires, instituts et commissions	273,89
Institutions spécialisées	72,03
Banque mondiale, FMI et institutions associées	331,93
Total des versements au titre de coopération multilatérale	717,46

Source: DFAE, Division politique III, coordination de l'ONU.

^a En 2002, la Suisse n'a été membre à part entière de l'ONU qu'au cours des derniers mois de l'année. Ses contributions obligatoires pour 2003 seront donc nettement plus élevées et avoisineront 70,7 millions de francs (budget ordinaire: 26,3 millions, tribunaux de l'ONU: 4,0 millions, opérations de maintien de la paix: 40,4 millions).

❑ *Sommet mondial de l'ONU sur la société de l'information*

Pour ce qui est de la coopération multilatérale, la Suisse a accueilli en décembre 2003 la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé sous l'égide des Nations unies. La Suisse s'est occupée des aspects logistiques, a assuré la sécurité et coordonné une série de manifestations mises sur pied en marge du sommet. Par son engagement, elle souhaitait lancer un processus permettant de créer une société de l'information plus juste.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 9.1, «Sommet mondial sur la société d'information»; **2003**, n° 2, *Société de l'information et coopération internationale. Development.com.*

1.2. La politique de la Suisse concernant l'Irak

❑ *Inspection de l'armement et désarmement*

Le conflit irakien a marqué la politique internationale tout au long de l'année 2003. Membre à part entière de l'ONU, la Suisse n'a pas manqué de prendre position sur cette crise.

Le 8 novembre 2002, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1441, soit la dixième décision visant à désarmer l'Irak. Cette résolution demandait à Bagdad de fournir des informations détaillées sur son programme d'armement et de garantir un accès illimité aux inspecteurs de l'UNMOVIC¹⁰ aux stocks et aux sites de production présumés d'armes de destruction massive atomiques, biologiques et chimiques. Acceptée par l'Irak, cette résolution ne contenait, de l'avis de la Suisse et de la majorité de la communauté internationale, aucun automatisme pouvant conduire à une intervention armée.

Dans une déclaration faite devant le Conseil de sécurité, la Suisse s'est dite fermement opposée à la prolifération d'armes de destruction massive et favorable à l'application de la résolution de l'ONU sur les inspections en Irak et sur le désarmement du pays. En même temps, elle a souligné qu'il importait d'explorer toutes les voies diplomatiques et non violentes pour éviter une guerre. Elle a aussi fait remarquer que le Conseil de sécurité devrait absolument être consulté avant un éventuel recours à la force¹¹.

La Suisse a participé aux efforts de désarmement de la communauté internationale en Irak en envoyant sur place deux groupes de gardes-fortifications et un inspecteur en décembre 2002 et en janvier 2003. L'équipe de construction à l'œuvre dans le cadre de l'UNMOVIC avait pour tâche de réhabiliter la base logistique de la Commission de désarmement de l'ONU en Irak, dont les locaux avaient été utilisés jusqu'en 1998 puis partiellement laissés à l'abandon.

Le 27 janvier 2003, deux mois après avoir commencé ses inspections en Irak, l'UNMOVIC a remis son rapport complet au Conseil de sécurité. Si les inspecteurs n'ont pu fournir aucun élément prouvant l'existence d'armes de destruction massive ou de programmes destinés à produire de telles armes, ils ont

¹⁰ La Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU/UNMOVIC) a été créée en 1999 pour succéder à l'UNSCOM renvoyée d'Irak en 1998.

¹¹ Réunion du Conseil de sécurité sur le thème «La situation entre l'Irak et le Koweït», déclaration de Jenö C.A. Staehelin, représentant permanent de la Suisse auprès des Nations unies, New York, 17 octobre 2002.

néanmoins reproché de graves lacunes à l'Irak. Ils ont par ailleurs demandé une prolongation du délai prévu pour l'achèvement de leurs travaux. Les vérifications se sont ensuite poursuivies, avec quelques résultats positifs.

Peu satisfaits de ce rapport, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont accusé l'Irak de ne pas respecter la résolution de désarmement 1441 et ont préparé une nouvelle résolution de l'ONU qui ouvrait la voie à une intervention armée en Irak si celui-ci s'obstinait à ne pas respecter ses obligations.

La Suisse a fermement soutenu le projet de poursuivre et d'élargir les inspections de l'ONU et a affirmé qu'il restait encore possible de trouver une solution pacifique au conflit¹². La probabilité d'une intervention armée en Irak s'accroissant toutefois au fil des jours, la DDC a organisé à mi-février une rencontre humanitaire internationale pour coordonner l'aide humanitaire en Irak.

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, dans chap. 4, «Aide humanitaire», voir «Rencontre internationale humanitaire sur l'Irak, Genève».

☐ *La guerre contre l'Irak*

Lorsqu'il a réalisé qu'il ne parviendrait pas à réunir une majorité du Conseil de sécurité autour d'une deuxième résolution, le gouvernement américain a déclaré, le 17 mars 2003, que la politique irakienne des Nations unies s'était soldée par un échec et a lancé le 20 mars des opérations militaires contre l'Irak.

Dans une déclaration devant le Conseil de sécurité des Nations unies, la Suisse a exprimé ses regrets face au déclenchement de la guerre et déclaré que l'échec d'une action commune du Conseil de sécurité de l'ONU constituait un précédent dangereux pour la sécurité collective. Elle a en outre appelé les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire et à distinguer clairement les opérations militaires et les opérations humanitaires. Selon elle, les opérations humanitaires devaient obligatoirement obéir aux principes de l'humanité, de l'impartialité et la neutralité et le programme «pétrole contre nourriture» devait reprendre aussitôt. La Suisse a également souligné que l'ONU avait un rôle central à jouer dans la coordination de l'aide humanitaire et dans la restauration, aussi promptement que possible, de la pleine souveraineté de l'Irak. «Cette souveraineté devra être rétablie sur le plan politique, dans le plein respect de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Irak, mais aussi sur le plan économique, puisque les ressources du pays appartiennent aux Irakiens et à eux seuls.»¹³

Le Conseil fédéral a considéré le recours à la force armée en Irak sans autorisation du Conseil de sécurité comme un conflit armé entre Etats et a dès lors appliqué le droit de la neutralité¹⁴. Cette législation interdit à la Confédération d'exporter du matériel de guerre aux parties en conflit et la contraint à surveiller les exportations de ce type de matériel par l'économie¹⁵. Lorsque le droit de la neutralité est en vigueur, les exportations ne sont en effet pas autorisées si elles

¹² Déclarations devant le Conseil de sécurité, de Pierre Helg le 18 février 2003 et de Jenö Staehelin le 11 mars 2003; Conseil fédéral, *Crise irakienne – La position du Conseil fédéral*, communiqué de presse, 19 février 2003.

¹³ Déclaration de Jenö Staehelin devant le Conseil de sécurité, 26 mars 2003.

¹⁴ «En conséquence la Suisse veillera à ne contribuer d'aucune manière ni aux opérations militaires ni à l'effort de guerre.» Conférence de presse du DFAE, 20 mars 2003.

¹⁵ Dans ce contexte, le PS Suisse a déposé le 28 mars 2003 une plainte auprès du Ministère public de la Confédération pour violation de la loi fédérale sur le matériel de guerre.

contribuent aux opérations militaires ou qu'elles dépassent le «courant normal», c'est-à-dire lorsqu'elles enregistrent une hausse due aux opérations militaires. Les avions des pays en conflit ne sont par ailleurs pas autorisés à survoler le territoire suisse lorsqu'ils participent à des opérations militaires.

Dans le courant de 2003, la Suisse est intervenue à plusieurs reprises pour défendre les intérêts de la population irakienne et pour assurer la protection des biens culturels irakiens.

La Suisse a en outre commandé la réalisation d'un projet de saisie systématique d'informations objectives concernant les effets de la guerre sur la population civile et d'analyses juridiques sur le droit international humanitaire en Irak. Le centre d'information ainsi créé est à la disposition des professionnels des médias et des collaborateurs d'organisation humanitaires et a pour tâche de sensibiliser le public à la situation de la population civile.¹⁶

📖 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 4, «Aide humanitaire»; dans chap. 13, «Législation du commerce de l'art en Suisse», voir «Pillage des biens culturels en Irak – position de la Suisse».

☐ *Occupation et reconstruction*

Le 15 avril 2003, le président américain George Bush a déclaré que le régime de Saddam Hussein était tombé. Dès le lendemain, le Conseil fédéral a suspendu l'application du droit de la neutralité: il avait constaté que les forces armées irakiennes n'étaient plus en mesure d'offrir une résistance armée à l'occupant, de sorte que l'on n'était plus en présence d'un conflit armé¹⁷. Cette levée précipitée de l'interdiction d'exporter du matériel de guerre – le Conseil fédéral ne voulait pas faire capoter la vente de 32 avions de combat Tiger à l'US Navy – a suscité des critiques, parfois cinglantes, de la part des médias et des partis politiques¹⁸.

Au même moment, le Conseil fédéral allouait 20 millions de francs supplémentaires pour les opérations humanitaires. Il s'agissait alors de contribuer à atténuer les souffrances de la population irakienne et de favoriser la création de structures démocratiques.

En conformité avec la résolution 1483 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée le 22 mai 2003¹⁹, le Conseil fédéral a décidé, le 30 mai 2003, de lever l'embargo en vigueur depuis 1990 contre l'Irak. L'interdiction de livrer de l'armement en Irak et le gel de comptes d'anciens dirigeants irakiens demeurent cependant en vigueur. Relevons toutefois une innovation: des mesures ont été prises pour préserver les biens culturels. Pour faciliter la restitution de biens culturels volés, le commerce de ces biens et leur acquisition ont ainsi été interdits, tandis que leur possession doit obligatoirement être annoncée à l'Office fédéral de la culture.

1.3. Autres activités en politique étrangère

¹⁶ DFAE, communiqué de presse, 1^{er} avril 2003; International Humanitarian Law Research Initiative Monitoring – IHL en Irak, <www.ihlresearch.org/iraq>.

¹⁷ Déclaration de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey devant la presse, 16 avril 2003.

¹⁸ «Le Conseil fédéral interprète la loi sur les exportations de matériel de guerre de façon si souple que la vente d'armement à un pays en guerre est parfaitement possible du moment que ce matériel n'est pas utilisé dans l'immédiat. En d'autres termes, la Suisse se tient noblement en retrait du conflit en cours et livre du matériel pour le prochain.» (n.d.l.r.: notre traduction), *Tagesanzeiger*, 17 avril 2003.

¹⁹ «Freie Hand für die USA im Irak», *Neue Zürcher Zeitung*, 23 mai 2003.

□ *Initiative de Genève: un projet de paix pour le Proche-Orient*

Mi-octobre 2003, un groupe de travail, formé de citoyens israéliens et palestiniens réunis autour de l'ancien premier ministre israélien Yossi Beilin et de l'ancien ministre palestinien Yasser Abed Rabbo, a présenté un projet de paix pour mettre fin au conflit qui oppose Israël et la Palestine²⁰. Ce projet est le résultat de deux années de travaux minutieux, au cours desquelles les questions les plus délicates liées à ce conflit ont été examinées et débattues jusque dans leurs moindres détails, pour que l'on puisse leur trouver une solution consensuelle et applicable. Le projet propose donc une solution aux problèmes du retour des réfugiés palestiniens, de la reconnaissance réciproque des deux Etats, des colonies israéliennes et du statut de la ville de Jérusalem.

Ce plan de paix est le résultat d'une initiative privée lancée en automne 2001 par le professeur genevois Alexis Keller et par des personnalités des deux Etats concernés, qui ont œuvré uniquement en leur propre nom²¹. Le Département fédéral des affaires étrangères a par la suite été informé de l'existence de cette initiative et lui a apporté un appui supplémentaire au titre de la promotion de projets de dialogue issus de la société civile. En raison du soutien financier et logistique que lui a accordé la Suisse, ce plan de paix a été rendu public sous le nom d'« Initiative de Genève »²². Après avoir été paraphé en octobre 2003, le document a été confié à la garde de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey.

Le projet de paix, qui n'est pas en contradiction avec la *Feuille de route* officielle, doit, selon la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, être perçu comme un complément, un instrument qui pourra servir de référence lors des négociations de paix officielles. Les personnes à l'origine de l'initiative ont présenté l'accord de paix symbolique au cours d'une cérémonie organisée le 1^{er} décembre 2003 à Genève²³.

□ *Relations au niveau européen*

L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux Etats, qui a été décidée en 2003 et qui prendra effet le 1^{er} mai 2004, a des répercussions directes sur la politique extérieure de la Suisse. Les futurs nouveaux membres appelés « Etats en transition » – Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque et Slovaquie – ont pratiquement achevé leur processus de transformation politique et économique et compteront désormais parmi les « pays développés ». Le même constat vaut pour les trois autres pays sur le point d'adhérer à l'UE: la Slovaquie, Malte et Chypre. Ses relations avec les futurs membres devant à l'avenir plutôt s'inscrire dans ses relations avec l'Union européenne, la Suisse a continué de négocier en 2003 une nouvelle série d'accords bilatéraux (Bilatérales II) et l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes


²⁰ Voir le texte de l'Initiative de Genève, *The Geneva Accord*, <www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/a10414>.

²¹ « Vom Berner Chalet auf die Weltbühne », « Sharon hat ein Eigentor geschossen », *NZZ am Sonntag*, 19 octobre 2003.

²² « Wir stehen hinter dem Projekt », *tachles – Das jüdische Wochenmagazin*, 17 octobre 2003.

²³ « Lancement de l'initiative sur le Proche-Orient le 1^{er} décembre », *swissinfo*, 7 novembre 2003, <www.swissinfo.ch>.

aux nouveaux membres de l'UE.

 **Annuaire 2004**, n° 1, chap. 3, «Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI»; dans chap. 12, «politique d'asile et questions migratoires», voir «L'élargissement de l'UE à l'Est».

SOURCES

DFAE, *La Suisse et le monde. La revue du Département fédéral des affaires étrangères.*

Rapport 2003 sur la coopération de la Suisse avec l'Organisation des Nations unies ainsi qu'avec les organisations internationales ayant leur siège en Suisse du 26 février 2003 (FF 2003 2339).

Rapport sur la politique extérieure 2000 – Présence et coopération : la sauvegarde des intérêts dans un monde en cours d'intégration du 15 novembre 2000 (FF 2001 237).

Rapport sur les traités internationaux conclus en l'an 2002 du 21 mai 2003 (FF 2003 3611).

Haltiner Karl, Wenger Andreas, Bennett Jonathan, Tresch Tibor Szvircsev, *Sicherheit 2003, Aussen-, Sicherheits- und Verteidigungspolitische Meinungsbildung im Trend*, Zurich : Centre de recherche sur la sécurité et les conflits, EPFZ, 2003.

Wenger Andreas, «Krieg und Frieden im Irak: Internationale Sicherheitspolitik im Wandel», in Wenger Andreas (éd.), *Bulletin 2003 zur schweizerischen Sicherheitspolitik*, Zurich, Centre de recherche sur la sécurité et les conflits, EPFZ, 2003.

SITES INTERNET

58^e session de l'Assemblée générale de l'ONU : <www.un.org/french/ga/58/>.

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies (COCOVINU/UNMOVIC) : <www.un.org/french/Depts/unmovic/>.

Organisation des Nations unies (ONU) : <www.un.org/>.

Association Suisse-ONU : <www.schweiz-uno.ch/>.

Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) : <www.eda.admin.ch/>.

DFAE – Informations sur l'ONU : <www.uno.admin.ch/>.

Initiative de Genève, *The Geneva Accord* : <www.monde-diplomatique.fr/cahier/proche-orient/a10414>.

International Humanitarian Law Research Initiative Monitoring IHL in Iraq : <www.ihlresearch.org/iraq>.

Réseau de politique des affaires étrangères et de sécurité de la Suisse (SSN) : <www.ssn.ethz.ch/>.

Abréviations

ACICI	Agence de coopération et d'information pour le commerce international
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ACWL	Centre consultatif sur la législation de l'OMC
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AELE	Association européenne de libre-échange
AEM	Accords environnementaux multilatéraux
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (OMC)
AGOA	African Growth and Opportunity Act
AHS	Aide humanitaire suisse
AID	Agence internationale de développement (BM)
AoA	Agreement on Agriculture (OMC)
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
AP	Aide publique aux pays en transition et aux pays en développement plus avancés
APD	Aide publique au développement
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APEC	Asia-Pacific Economic Cooperation
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (nouveau nom de la GRE figurant dans le projet de révision de la loi sur la GRE)
BaFD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau international d'éducation (UNESCO)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais « WB »)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)
CAC	Convention sur les armes chimiques
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CDB	Convention relative à l'obligation de diligence des banques (Commission fédérale des banques et banques suisses)
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Cadre de développement intégré (BM)/Comprehensive Development Framework
CDM	Clean Development Mechanism (Protocole de Kyoto) (en français « MDP »)

CEI	Communauté des Etats indépendants
CEI-7	Groupe des sept pays les plus pauvres de la CEI (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Moldavie, Ouzbékistan et Tadjikistan)
CFB	Commission fédérale des banques
CFE	Commission fédérale des étrangers
CFR	Commission fédérale contre le racisme
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICDD	Centre international pour le commerce et le développement durable (en anglais « ICTSD »)
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDSE	Coopération internationale pour le développement et la solidarité (alliance de 15 organisations catholiques d'Europe et d'Amé- rique du Nord)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio
CMFI	Comité monétaire et financier international (Conseil des gouver- neurs du FMI)
CNC	Conseil des négociations commerciales (OMC)
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développe- ment (en anglais « UNCTAD »)
COP	Conférence des parties (UNFCCC)
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (BM et FMI)
CT	Communauté de travail Swissaid/Action de Carême/Pain pour le prochain/Helvetas/Caritas/EPER
DB	Déclaration de Berne
DCAF	Centre de contrôle des forces armées (Genève)
DCEE	Division pour la coopération avec l'Europe de l'Est (DDC)
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'éner- gie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFF	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur
DFJP	Département fédéral de justice et police
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
DTS	Droits de tirage spéciaux
EPER	Entraide protestante (Suisse)
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FaFd	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAST	Early Recognition of Tension and Fact-Finding (DDC)
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (en anglais « GEF »)

FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FfD	International Conference on Financing for Development (ONU)
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international (en anglais «IMF»)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
G7/G8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G8)
G10	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Taiwan, Islande, Israël, Liechtenstein, Japon, Corée, île Maurice, Norvège et Suisse) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture
G20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés
G24	Groupe des 24 pays les plus industrialisés du monde
G77	Dans l'ONU, groupe de 135 pays en développement (ayant conservé dans leur nom le nombre des pays fondateurs du groupe en 1964)
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GCSP	Centre de politique de sécurité (Berne)
GDF	<i>Global Development Finance</i> (BM)
GEF	Global Environment Facility (en français «FEM»)
GF-ATM	<i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i> /Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
GICHD	Centre international de déminage humanitaire de Genève
GIEC	Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (ONU) (en anglais «IPCC»)
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés
HIPC	Highly Indebted Poor Countries (en français «PPTTE»)
IANSAs	Réseau d'action international contre les armes légères
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (organisation américaine de droit privé à but non lucratif)
ICT4D	<i>ICTs for Development</i> , Division des TIC au service du développement (DDC)
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development (en français «CICDD»)
IDE	Investissement direct étranger
IDEAS Centre	International Trade, Development, Economic Governance, Advisory Services Centre (Genève)

IEO	<i>Independent Evaluation Office</i> /Bureau d'évaluation indépendant (FMI)
IFF	International Finance Facility
IIF	Institute of International Finance
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (nouveau nom de l'OFE, dès le 1 ^{er} mai 2003)
IMF	International Monetary Front (en français «FMI»)
IPC	Indice de perceptions de la corruption (Transparency International)
IPCC	Intergovernmental Panel on Climate Change (en français «GIEC»)
iuéd	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
IUHEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
LARE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation
LEtr	Nouvelle Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers
LICUS	<i>Low-Income Countries under Stress</i> /Pays à faible revenu en difficulté (BM)
LSEE	Loi sur le séjour et l'établissement des étrangers
LTBC	Loi fédérale sur le transfert international des biens culturels
MDP	Mécanisme de développement propre (Protocole de Kyoto) (en anglais «CDM»)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)
MRDS	Mécanisme de restructuration de la dette souveraine (FMI)
MROS	<i>Money Laundering Reporting Office Switzerland</i> /Bureau de communication en matière de blanchiment (DFJP)
MSF	Médecins sans frontières
MWC	<i>International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families</i> /Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
NCCR	National Centers of Competence in Research
NEI	Nouveaux Etats indépendants
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NGLS	United Nations Non-Governmental Liaison Service
NOEI	Nouvel ordre économique international
NOMIC	Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication
NU	Nations unies
NZZ	<i>Neue Zürcher Zeitung</i>
OCHA	Bureau de l'ONU de la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODR	Office fédéral des réfugiés
ODT	Office fédéral du développement territorial
OED	<i>Operation Evaluation Department</i> /Département d'évaluation des opérations (BM)

OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFE	Office fédéral des étrangers (devenu IMES le 1 ^{er} mai 2003)
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (La Haye)
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais « WTO »)
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
PA	Pays en développement plus avancés
PAB	Programme d'allègement budgétaire (Conseil fédéral)
PAM	Programme alimentaire mondial
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
POP	Polluants organiques persistants
PPTTE	Pays pauvres très endettés (en anglais « HIPC »)
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PVD	Pays en voie de développement
RFY	République fédérale de Yougoslavie (en février 2003, la RFY a changé de nom pour devenir la « Serbie-et-Monténégro »)
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >
SDFC seco	Swiss Development Finance Corporation Secrétariat d'Etat à l'économie

SIPPO	<i>Swiss Import Promotion Program</i> /Programme suisse pour la promotion des importations
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
SSFD	Société suisse pour le financement du développement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TRIAL	Track Impunity Always (association suisse contre l'impunité)
UA	Union africaine
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFCCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNMOVIC	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations unies
UNRWA	<i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i> / Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
USS	Union syndicale suisse
VNU	Volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (2001)¹, actualisée

Partie I : Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée	Niger
Angola	Guinée-Bissau	Ouganda
Bangladesh	Guinée équatoriale	Rwanda
Bénin	Haïti	Salomon, îles
Bhoutan	Kiribati	Samoa occidentales
Burkina Faso	Laos	Sao Tomé et Príncipe
Burundi	Lesotho	Sénégal
Cambodge	Liberia	Sierra Leone
Cap-Vert	Madagascar	Somalie
Centrafricaine, Rép.	Malawi	Soudan
Comores	Maldives	Tanzanie
Congo, Rép. démocratique	Mali	Tchad
Djibouti	Mauritanie	Togo
Erythrée	Mozambique	Tuvalu
Ethiopie	Myanmar	Vanuatu
Gambie	Népal	Yémen
		Zambie

Autres PFR – Pays à faible revenu (PNB par habitant <760 dollars en 1998)

*Arménie	Honduras	Nigeria
*Azerbaïdjan	Inde	Pakistan
Cameroun	Indonésie	*Tadjikistan
Chine	Kenya	+ Timor oriental
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Turkmenistan
Corée, Rép. dém.	*Moldavie	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
Ghana	Nicaragua	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire tranche inférieure (PNB par habitant 761-3030 dollars en 1998)

Afrique du Sud	*Géorgie	Papouasie-N ^{lle} -Guinée
*Albanie	Guatemala	Paraguay
Algérie	Guyane	Pérou
Belize	Irak	Philippines
Bolivie	Iran	Sri Lanka
Bosnie-Herzégovine	Jamaïque	St-Vincent et Grenadines
Colombie	Jordanie	Suriname
Costa Rica	*Kazakstan	Swaziland
Cuba	Macédoine (ex-Rép. yougoslave)	Syrie
Dominicaine, Rép.	Maroc	Thaïlande
Dominique	Marshall, îles	+ Tokelau
Egypte	Micronésie, Etats fédéraux	Tonga
El Salvador	Namibie	Tunisie
Equateur	Niue	+ Wallis et Futuna
Fidji	*Ouzbékistan	Yougoslavie, Rép. féd.

Zones sous administration palestinienne

¹ Il existe depuis janvier 2003 une liste actualisée (voir la 2^e partie de la remarque page suivante pour les changements intervenus en 2003). Puisque les chiffres de cet Annuaire se réfèrent à 2002, c'est la liste correspondante de l'année 2001 qui est ici publiée.

* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI).

+ Territoires.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire tranche supérieure (PNB par habitant 3031-9360 dollars en 1998)

+ Anguilla	Gabon	Panama
Antigua-et-Barbuda	Grenade	+ Ste-Hélène
Arabie saoudite	Liban	Ste-Lucie
Argentine	Malaisie	St Kitts et Nevis
Bahrein	Maurice	Seychelles
Barbade	+ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Botswana	Mexique	+ Turks et Caïques, îles
Brésil	+ Montserrat	Turquie
Chili	Nauru	Uruguay
Cook, îles	Oman	Venezuela
Croatie	Palaos, îles	

PRE – Pays à revenu élevé (PNB par habitant > 9360 dollars en 1998)

Malte	Slovénie
-------	----------

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)**PECO / CEI (Pays d'Europe centrale et orientale / Communauté des Etats indépendants)**

*Bélarus	*Lettonie	*République tchèque
*Bulgarie	*Lituanie	*Roumanie
*Estonie	*Pologne	*Russie
*Hongrie	*République slovaque	*Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

+ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Mariannes du Nord
+ Aruba	+ Falkland, îles	+ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	+ Gibraltar	+ Polynésie française
+ Bermudes	+ Hong-Kong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
+ Caïmans, îles	Koweït	Taipei chinois
Corée, Rép.	Lybie	+ Vierges, îles (RU)
Chypre	+ Macao	

Remarques: Selon la politique adoptée par le CAD en 1993, la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD est composé de deux parties. Les examens périodiques, suivant des critères établis, peuvent conduire au fait que certains pays bénéficiaires soient transférés d'une partie à une autre, notamment de la Partie I à la Partie II (voir le rapport *Coopération pour le développement*, 1996, p. A101).

Les changements suivants sont intervenus en 2003:

Timor-Leste fait partie des PMA.

La Géorgie, la Papouasie-Nouvelle Guinée et l'Ouzbékistan sont classés comme pays à faible revenu.

La Chine, le Honduras, la Turquie et le Turkménistan sont classés comme pays à revenu intermédiaire tranche inférieure.

Le Costa Rica et la Dominique sont classés comme pays à revenu intermédiaire tranche supérieure.

Le Bahreïn constitue un pays à revenu élevé et Malte et la Slovaquie font partie des pays en développement plus avancés.

Source: OCDE, *Les dossiers du CAD, Coopération pour le développement, développement international, rapport 2001, 2002*, <www.oecd.org/dac>.

+ Territoires.

* Pays d'Europe centrale et orientale (PECO) / Communauté des Etats indépendants (CEI)